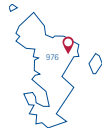


BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Mayotte



Gil CORNEVAUX
Président du tribunal
administratif
de Mayotte



Effectifs de la juridiction :

5

personnes dont :

5

agents de greffe
et aides à la décision

Après une nette augmentation des affaires jugées en 2021, la croissance de l'activité du tribunal administratif de Mayotte s'est poursuivie en 2022 avec 6 046 décisions rendues, soit 17 % de plus que l'année précédente et ce, dans un délai moyen de jugement réduit de près d'un mois et demi.

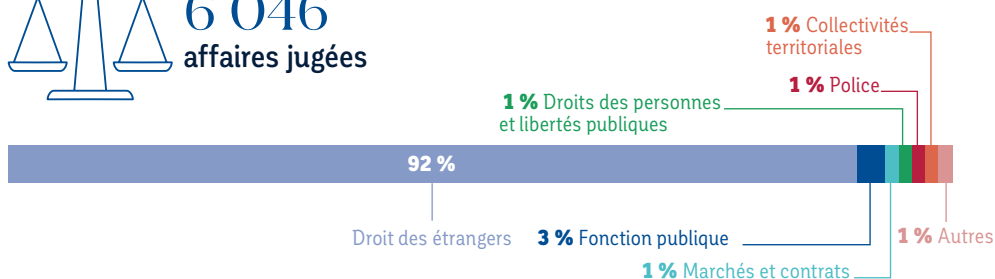
Par ailleurs, l'activité contentieuse du tribunal en 2022 demeure relativement fidèle à celle de l'année 2021. Si le contentieux du droit des étrangers représente la part très majoritaire des affaires jugées en 2022 (92%), d'autres contentieux occupent, dans une moindre mesure, une part des affaires jugées par le tribunal : celles liées à la fonction publique couvrent 3 % des contentieux du tribunal, contre 1 % pour les affaires liées aux marchés et aux contrats, 1 % pour celles liées à la police, 1 % pour celles liées au travail et 1 % pour les affaires liées aux collectivités territoriales.

En outre, l'année 2022 a permis de confirmer l'importance des référés (jugements en urgence) dans l'activité juridictionnelle, puisqu'ils ont représenté près de 90 % des affaires traitées par le tribunal.

2022 en chiffres



6 046
affaires jugées



Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)



5 404
affaires jugées en urgence (référés)

+ 36 % par rapport à 2021



1 mois et 16 jours
de délai moyen de jugement

- 62 jours par rapport à 2021



91,6 %
des recours déposés par téléprocédure

22,6 %
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



71,43 %
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel